



4 je m interroge,peux on m eclaircir

Par **daisy**, le **17/01/2008** à **01:08**

l enfant.elle ne peut pas intervenir dans la demande du pere biologique et elle ne comprend meme pas pourquoi il lui a ecrit puisqu il n a pas de droit sur l enfant.apparemment l insistante social comprend du faite que je laisse voir mon fils a son pere biologique et me dis vous vous etes surement sentie depasse par le deces du papa de coeur que vous avez voulu bien faire pour votre fils dans la demande d un nouveau papa.cependant je suis tres en colere car le pere biologique a fais un courrier mensongere a l insistante social,le pere biologique a fais de grosses fautes avec mon fils et l insistante social a fais une enquete a l ecole de mon fils.l enquete a l ecole n a rien donne car on n a pas dit de moi une bonne maman tres presente.je trouve sa degeulasse que c est moi qui prene pour un pere qui fait couche l enfants avec c est copine.je trouve sa bien crade pour moi dans le sens je protege le petit et c est moi qu on vient epier a l ecole de mon fils.c est le monde a l envers.de plus l insistante social m avait bien dit je ne peux intervenir dans cette situation car il n a aucun droit sur l enfant par contre elle a pris le temps de lui repondre en faisant savoir au pere biologique qu elle ne pouvait pas intervenir et qu il fallait qu il prenne c est responsabilite et qu il fallait qu il prenne rendez vous avec un avocat.alors faudrait qu on m explique si elle ne peut intervenir est ce que l insistante social etait dans le droit de repondre au pere biologique????est ce qu elle etait dans le droit de faire une enquete a l ecole de mon fils????dans le courrier du pere biologique y a rien qui dit que je bas,viol mon fils ou que encore je ne le nourris pas ou que chez moi c est crade rien de tout sa.pourquoi un controle a l ecole de mon fils????c est t elle donne des droits qu elle n avait pas????je fais peu confiance au insistante social car sous pretexte que tu touche le rmi les insistante social enquete sur la vie privee,c est un bon pretexte le rmi je trouve.qu elle sonne c est droit a mon insistante social par rapport a cette situation.car quand meme le courrier que le pere biologique a fait a l insistante social date de plus d un an et le pere biologique n a plus redonne de nouvelle.sa montre bien que son courrier etait bien du bluff que c etait pour me faire peur pour que je cede a lui redonne le petit de temps en temps et qu il n a pas fais de saisie de tribunal pour reconnaitre mon fils.comment l

insistante social a pu aller enquete a l ecole de mon